

L'affaire Theodor Reik : point de départ de la défense par Freud lui-même de la pratique de la psychanalyse par des non-médecins (psychanalyse laïque)

L'affaire Reik est un exemple remarquable de ce que la psychanalyse déclenche comme résistance déclenchant de l'hostilité, voire des polémiques virulentes, et ceci depuis les débuts de la psychanalyse.

C'est confondre la chose (l'insupportable de l'inconscient) et la discipline qui essaye d'aller y voir d'un peu plus près (la psychanalyse).

Rappelons en deux mots l'affaire : Reik, psychanalyste des premières heures et ami de Freud est accusé **d'exercice illégal de la médecine** par la bonne ville de Vienne dès le 24 février 1925.

Le cas est aggravé en 1926 car la justice est convoquée en invoquant la loi autrichienne sur le charlatanisme (la procédure juridique va s'éteindre car le plaignant était un déséquilibré) parce **qu'il n'est pas médecin (il a fait des études de philosophie et de lettres)**.

Freud prend avec virulence sa défense en allant très loin dans sa prise de position quant à **la psychanalyse qui ne doit en aucun cas, pour lui, être assimilée comme une discipline accessoire de la médecine**.

Pour ce faire et être bien compris, il couchera sur le papier et fera publier un article fondamental, soit « [La question de l'analyse profane](#) **Entretien avec un homme impartial** » au printemps 1926.

En septembre de la même année, une postface très virulente en 1927 viendra compléter [cet article fondateur de la défense laïque](#) par Freud. **(voir une des premières versions traduites en français dans l'onglet [articles]).**

Christian Jeanclaude
Psychanalyste
Strasbourg